



**Mémoire présenté par**  
**le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce**  
**à la**  
**Commission du bureau d'audiences publiques en environnement**



**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA**  
**PRODUCTION PORCINE**

**Mars 2003**

## **LE SYNDICAT**

---

---

Le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce représente 11 700 propriétaires de boisés privés répartis dans 61 municipalités. Son rôle premier est de défendre les intérêts et les aspirations des propriétaires de boisés.

Le Syndicat fait la mise en marché des bois produits par les propriétaires de boisés de son territoire. Il agit en vertu des pouvoirs conférés par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. À chaque année, plus de 4 400 propriétaires mettent du bois en marché par l'entremise de notre Syndicat.

Le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce est impliqué dans l'aménagement des boisés privés depuis 1982. Il est reconnu par les agences régionales comme conseiller forestier auprès des propriétaires de boisés. Environ 60% des propriétaires de la région possèdent un plan d'aménagement forestier pour les guider dans la mise en valeur de leurs boisés. Nous avons aussi créé un Fonds forestier afin de réaliser des activités d'information et de formation auprès des propriétaires de boisés et faire la promotion de l'aménagement des forêts privées dont nous voulons augmenter la productivité, pour le bénéfice de la collectivité et de ses propriétaires.

## **L'IMPORTANCE DU SECTEUR FORESTIER**

---

---

Les forêts privées de la Beauce couvrent plus de 70% de la superficie totale de la région. Uniquement pour le territoire du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce, la récolte de bois génère des revenus annuels aux usines dépassant 32 millions de dollars.

Les travaux d'aménagement forestier, l'exploitation des érablières et les activités de loisirs, de chasse et de pêche contribuent également de façon très importante à l'activité économique de la région de la Beauce. Le secteur de la transformation des bois constitue un des fondements de l'activité économique de la Beauce comme pour l'ensemble de Chaudière-Appalaches.

## **LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS**

---

Dans le territoire couvert par notre Syndicat, environ 20% des propriétaires sont des agriculteurs. Les autres propriétaires étant répartis dans l'ensemble des différents secteurs d'activités. La forêt et les activités de toutes sortes qu'on y pratique occupent une place importante dans la culture régionale et dans la vie des propriétaires de boisés, leurs familles et la population de la région.

Le développement intensif de l'agriculture en Beauce, et plus particulièrement les élevages de porcs, menacent le développement durable du milieu et celui des forêts privées.

## **LE DÉVELOPPEMENT DES PORCHERIES ET LES IMPACTS POUR LE SECTEUR FORESTIER**

---

Dans les secteurs où la concentration des élevages de porcs est très forte, on observe les conséquences suivantes :

- ≡ Diminution du couvert forestier ;
- ≡ Augmentation artificielle du prix des terrains forestiers dans les zones en surplus de fumier ;
- ≡ Restrictions supplémentaires au reboisement ;
- ≡ Appréhension d'une baisse des investissements du ministère des Ressources naturelles dans les travaux d'aménagement en forêt privée.

### ≡ **Diminution du couvert forestier**

Plusieurs municipalités de notre territoire ont fait l'objet d'un déboisement intensif. L'adoption de règlements municipaux a été nécessaire pour maintenir un couvert forestier acceptable pour la population.

Dans un contexte où les producteurs de porcs n'ont présentement d'autres choix que d'épandre leurs lisiers, nous devons accepter le déboisement de terrains forestiers. Les agriculteurs ont agi de bonne foi, appuyés fortement par le ministère de l'Agriculture, dans le développement de leurs productions. La situation actuelle résulte donc de choix collectifs et nous croyons que les solutions doivent également être l'affaire de toute la société.

Même si le déboisement de nouvelles superficies semble incontournable pour établir un équilibre environnemental acceptable, nous sommes cependant inquiets des effets qu'il pourrait entraîner s'il devait se perpétuer. Le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, au nom des propriétaires de boisés privés de la région, travaille présentement en concertation avec d'autres partenaires pour développer des indicateurs de développement durable qui serviront de base à l'établissement d'un programme de certification environnementale de la forêt privée régionale. Un déboisement excessif et généralisé pourrait devenir une entrave à la mise en marché des bois.

Il n'y a pas que la certification qui est en cause. Il faut aussi considérer les engagements du Canada envers le protocole de Kyoto. La diminution du couvert forestier affecte négativement le bilan carbone. D'autres mesures ayant des impacts sur notre niveau de vie pourraient être mises de l'avant par les gouvernements si la forêt diminue sa contribution.

En diminuant le couvert forestier, on affecte à la baisse la possibilité de récolte de plusieurs essences d'arbres à court, moyen et long termes. C'est tout le secteur forestier qui est alors touché et l'activité économique qu'il génère.

### ≡ **Une augmentation des prix des terrains forestiers**

Avec l'accroissement des besoins en superficies pour l'épandage de lisiers, le prix des terrains forestiers a subi une forte hausse rendant ainsi l'acquisition de terres plus onéreuses. Cette augmentation est très volatile surtout si l'on considère que le problème de surplus de lisiers sera éventuellement résolu. En augmentant de façon artificielle le prix des terres à bois, la rentabilité de la production de la matière ligneuse est remise en question.

### ≡ **Les restrictions supplémentaires au reboisement**

Nous avons mentionné que 80% des propriétaires de boisés ne sont pas des agriculteurs. La plupart d'entre eux ont comme objectif d'utiliser leurs terrains pour produire du bois. A cause des surplus de lisiers, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a modifié unilatéralement sa politique d'acceptation des demandes de reboisement. Il devient donc beaucoup plus difficile, voir impossible pour certains propriétaires de voir leurs demandes de reboisement acceptées, surtout s'il s'agit d'une municipalité en surplus de lisiers. Le droit de produire du bois de ces propriétaires est donc entravé.

### ≡ **Diminution des investissements dans la mise en valeur des boisés privés**

Le déboisement des terrains forestiers n'épargne pas des sites comme des plantations ou des parcelles de terre ayant subi des coupes d'éclaircies avec une aide financière. Nous ne pouvons quantifier l'ampleur de ce problème. Nous savons cependant qu'il suscite des inquiétudes auprès des

fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles (MRN) responsable du financement du programme d'aide à la forêt privée. Dans ce contexte, l'octroi de budgets supplémentaires de la part du MRN pourrait être remis en question privant ainsi la région et les propriétaires des bénéfices socio-économiques générés par une mise en valeur accrue des boisés privés.

## **RECOMMANDATIONS**

---

Nous reconnaissons d'emblée que les producteurs de porcs ne sont pas directement responsables des problèmes de pollution et de cohabitation qu'a entraînés cette production. Les politiques gouvernementales ont favorisé le développement de l'élevage porcin sans être en mesure d'anticiper les conséquences environnementales qui sont apparues par la suite. Les problèmes survenus sont donc de responsabilité collective. C'est pourquoi nous appuyons les démarches des producteurs de porcs pour que le gouvernement du Québec mette en place des programmes d'aide afin de solutionner les problèmes de pollution et de surplus de lisiers. Nous souhaitons que le gouvernement mette en place le plus rapidement possible des programmes de recherche appropriés.

Nous avons fait état des problèmes qu'occasionne la production porcine au secteur forestier. La solution aux surplus de fumier ne doit pas passer par une augmentation des superficies d'épandage. Les torts qui seraient causés au secteur forestier, aux propriétaires de boisés et à la collectivité dépasseraient de beaucoup les gains obtenus. La certification environnementale de la forêt et la réduction des gaz à effets de serre sont tributaires des décisions qui seront prises.

Il est important de prioriser la transformation du lisier à la ferme afin de limiter au maximum le besoin des superficies d'épandage supplémentaires. Du même coup, il faut maintenir le moratoire sur l'expansion d'élevage porcin jusqu'à ce que les problèmes environnementaux liés à cet élevage aient été résolus.

Une fois l'équilibre atteint, nous croyons qu'il serait pertinent de permettre une augmentation du nombre de porcs uniquement pour les élevages déjà existants et dans la mesure où aucune superficie supplémentaire d'épandage n'est requise.

L'État doit intervenir pour subventionner les agriculteurs pour qu'ils exploitent des fermes compatibles avec la protection de l'environnement et le développement durable.

La cohabitation de l'agriculture et du secteur forestier doit se réaliser dans le respect mutuel. Il n'est plus acceptable qu'un propriétaire de boisés soit empêché d'utiliser des parcelles de terrains improductifs pour y faire produire du bois. Le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce désire être associé à toute démarche du MAPA relative au reboisement et à la gestion du territoire. Au plan provincial, la Fédération des producteurs de bois du Québec devrait être consultée par le ministère de l'Agriculture lors de la définition d'une nouvelle politique agricole.

Mars 2003